

Se faire remorquer en mer n'est pas gratuit !



En cas de problème, vous pouvez avoir besoin d'une assistance. La SNSM est là pour cela. Mais n'oubliez pas que tout sera facturé. Tout remorquage de votre bateau sera facturé ! Explication

[François-Xavier Ricardou](#) Publié le 03-07-2019

Suivre

En mer, **l'assistance à personne en danger est gratuite**. Mais pas l'assistance aux biens. En clair si vous demandez une assistance pour remorquer votre bateau en panne d'essence, vous allez devoir payer le remorquage.

En règle général, le bateau qui demande assistance contacte le CROSS via la [VHF](#) (canal 16) ou par un téléphone portable (numéro de téléphone : 196). Le CROSS évalue l'urgence de la situation et coordonne l'intervention. Il fait souvent appel à la SNSM.

Cette dernière se met en contact avec le bateau à remorquer et annonce ses tarifs. Ceux-ci ne sont pas calculés au hasard en fonction de l'humeur du capitaine de la vedette ! Les tarifs appliqués correspondent aux frais engagés, dont le remboursement est prévu par la loi N° 67-543 du 7 juillet 1967 et confirmé par une circulaire de l'administration des affaires maritimes (N° 44 Marine marchande/DAMGM du 1er juillet 1970).

Ces frais vont servir à couvrir les dépenses de :

- combustibles et lubrifiants
- d'entretien et d'amortissement des embarcations de sauvetage
- d'équipement de sécurité et de formation des sauveteurs bénévoles

Les tarifs dépendent des moyens engagés (type de bateau) et de la taille du bateau remorqué. Ces tarifs ont été remis à jour pour la saison de l'été 2016. Des modifications ont notamment été apportées pour rendre le tarif de remorquage des "petits bateaux" (moins de 7 m) plus accessibles, principalement si une grosse vedette est dépêchée sur place (alors qu'un semi-rigide suffit).

Certaines assurances couvrent ce genre de remorquage. Il faut bien lire son contrat pour s'en assurer. Attention, car certaines compagnies tiennent compte de la distance de votre port d'attache (moins de 5 mille et vous n'êtes pas remboursés...).

Forfait à l'opération

	Vedette Tous Temps	Vedette V2	Vedette légère ou semi-rigide
Planche à voile, kitesurf	150 €	150 €	150 €
Jet ski, dériveurs	240 €	240 €	240 €

Tarif horaire

	Vedette Tous Temps	Vedette V2	Vedette légère ou semi-rigide
Bateau < 7m	340 €	340 €	340 €
7 m < bateau <12 m	600 €	400 €	340 €
bateau > 12 m	690 €	460 €	390 €

Au-delà de la première heure, la tarification est décomptée au ¼ d'heure

Plus d'articles sur les chaînes :

[SNSM](#)

[Remorque](#)

Réagir à cet article :

[Paul Golomer](#) - 05 Juillet 2016

Toujours utile à savoir ,merci pour l' INFO .

[Daniel Ledoux](#) - 05 Juillet 2016

tout cela n'est que normal, les faire sortir pour une panne d'essence d'un plaisancier inconscient c'est honteux

[Laurent Chandezon](#) - 05 Juillet 2016

Bon, et puis eux, ils te ramènent au port, ils ne te jettent pas comme un malpropre à la 1ère sortie d'autoroute !

[Théo Quentin](#) - 09 Juillet 2016

Merci pour l'info !



[Andy Dupont](#) - 28 Septembre 2018

Qui a fixé ces prix ? 7 a 12 m = 600 € , + de 12 m = 690 €. C'est tjrs les petits qui trinquent .



[Cir Ederf](#) - 2 jours

90€ de plus pour un 25m c'est cool pour les riches !!!! Encore la classe ouvrière qui trinque comme d'habitude

UPPM revue de presse